BULLETIN MUNICIPAL

DE

TRILBARDOU



* BULLETIN MUNICIPAL N° 8

0 -	EDITORIAL	p _₃ l	
0-	FINANCES LOCALES	p. 2,3	
0-	STATION D'EPURATION	p 4	
0-	RESEAU D'ASSAINISSEMENT	p 4	
0-	TAXES DE RACCORDEMENT	p. 4	
0-	TAXES D'ADDUCTION D'EAY	p. 4	
0-	AFFERMAGE	p. 5	
0-	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	p. 6	
0-	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	p 🥫 7	
0-	LA RAGE	p 8	
0 -	TRAVAUX PREVUS	p. 10,11	
0 -	TRAVAUX REALISES	p. 12	
0 -	DIVERS	p. 13,14,1	5
0 -	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS	p. 16,17,1	8,19
0 -	ANNONCES DIVERSES	p 20,21	
0 -	ETAT-CIVIL	n. 22	

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



Nous avons pensé qu'il était souhaitable de vous proposer un bulletin municipal avant la fin de l'année 1984.

Certes nous avons quelque peu allongé la périodicité de la parution, mais il faut trouver une période de l'année pendant laquelle Mademoiselle Musy, notre rédacteur en chef que je remercie en votre nom pour le travail fourni, dispose d'un peu de temps pour concevoir et mettre en page ce bulletin:

Vous y trouverez toutes les décisions prises par le Conseil Municipal, toutes les réalisations éxécutées pendant cette année et, pour la première fois, des annonces diverses. Je vous engage tout particulierement à vous pencher sur l'article "La rage". Ce fléau concerne tout le monde et chacun doit participer à sa lutte. Je vous demande à toutes et à tous de m'y aider à fin qu'elle ne cause pas d'accident de personne à TRILBARDOU.

La fin de l'année approche et, avec quelques jours d'avance, je vous adresse pour cette nouvelle année, tous mes voeux de bonne santé, de bonheur et de prospérité pour vous et toute votre famille:

Le Maire,

Michel PROFFIT:



Nous avons pensé qu'il était souhaitable de vous proposer un bulletin municipal avant la fin de l'année 1984.

Certes nous avons quelque peu allongé la périodicité de la parution, mais il faut trouver une période de l'année pendant laquelle Mademoiselle Musy, notre rédacteur en chef que je remercie en votre nom pour le travail fourni, dispose d'un peu de temps pour concevoir et mettre en page ce bulletin:

Vous y trouverez toutes les décisions prises par le Conseil Municipal, toutes les réalisations éxécutées pendant cette année et, pour la première fois, des annonces diverses: Je vous engage tout particulierement à vous pencher sur l'article "La rage". Ce fléau concerne tout le monde et chacun doit participer à sa lutte: Je vous demande à toutes et à tous de m'y aider à fin qu'elle ne cause pas d'accident de personne à TRILBARDOU.

La fin de l'année approche et, avec quelques jours d'avance, je vous adresse pour cette nouvelle année, tous mes voeux de bonne santé, de bonheur et de prospérité pour vous et toute votre famille.

Le Maire,

Michel PROFFIT:

BUDGET PRIMITIF 1984.

Le 16 mars 1984, le Maire présentait les propositions de recettes et de dépenses au Conseil Municipal. Sans l'élaboration de ce document, aucune transaction financière ne peut être réalisée.

La balance de ce budget se présente en équilibre avec les résultats suivants :

O- Dépenses de fonctionnement : 950 187,00 F O- Recettes de fonctionnement : 950 187,00 F

O- Dépenses d'Investissement : 256 375,00 F O- Recettes d'investissement : 256 375,00 F

Par la même occasion, le Conseil décidait :

O- de porter la prime aux appelés à 250 F. Jeunes sous les drapeaux manifestez-vous ! Nous ne sommes pas au courant des incorporations. Nous n'octroyons pas, d'office, cette prime. Faites vous connaître à la secrétaire de mairie, en vous présentant avec un relevé d'identité bancaire ou postal.

VOTES DES 4 TAXES 1984.

Pour atténuer l'augmentation des impôts locaux, causée par une trop forte revalorisation des bases d'imposition, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux votés en 1983, soit :

0- Taxe d'Habitation: 7,61 %

0- Taxe sur le Foncier Bâti!: 14,68 %

0- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,07 %

O- Taxe Professionnelle: 13,11 %

COMPTE ADMINISTRATIF 1983.

Le compte administratif est le résumé des recettes et des dépenses réellement effectuées durant l'exercice clos. Les réalisations de l'année 1983 sont les suivantes :

 0- Dépenses de Fonctionnement :
 894 119,36 F

 0- Recettes de Fonctionnement :
 1 603 189,23 F

 0- Excédent de fonctionnement de clôture:
 709 069,87 F

 0- Dépenses d'Investissement :
 1 212 718,99 F

 0- Recettes d'Investissement :
 1 903 018,53 F

 0- Excédent d'Investissement de clôture :
 690 299,54 F

O- Excédent global de clôture : 1 399 369,41 F

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984.

Les résultats du Compte Administratif permettent l'élaboration du budget supplémentaire. Les recettes seront :

- Pour le fonctionnement : l'éxcedent de clôture

- Pour l'investissement : l'éxcedent de cette section ainsi que les subventions non inscrites au budget primitif 1984. Soit :

O- Dépenses de fonctionnement; 709 069,87 F
O- Recettes de fonctionnement : 709 069,87 F
O- Dépenses d'Investissement : 1 324 363,00 F
O- Recettes d'Investissement : 1 324 363,00 F

BUREAU D'AIDE SOCIALE.

27 720,00 F DEPENSES : O- BUDGET PRIMITIF 1984 : RECETTES : 27 720,00 F DEPENSES : 22 623,25 F O- COMPTE ADMINISTRATIF 1983 : RECETTES : 60 034,80 F 37 411,55 F EXCEDENT : 37 411,00 F DEPENSES : O- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984 3 37 411,00 F RECETTES:

STATION D'EPURATION

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, nous avons terminé les travaux de construction de la station d'épuration.

Nous sommes maintenant en mesure de vous faire connaître le coût total de l'opération : 841 060,34 F.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau est opérationnel. L'état des finances n'est pas clos car le solde d'une facture reste à verser. Nous vous ferons connaître le total des dépenses dans le prochain bulletin.

TAXES DE RACCORDEMENT

Dans un précédent bulletin, nous donnions tous les renseignements relatifs aux versements des acomptes de cette taxe.

Aujourd'hui, notre état comptable révèle que toutes les taxes ont été réglèes. Ceci permettra de compenser le déficit d'investissement de la station d'épuration et d'effectuer le raccordement au réseau, de l'école, de la mairie, et du logement de la Directrice de l'école. Ces derniers travaux seront résumés plus loin.

Nous remercions tous les "foyers" raccordés d'avoir satisfait à cette contrainte avec régularité et avec le sourire, malgré les difficultés que nous rencontrons tous actuellement.

TAXES D'ADDUCTION D'EAU

A dater du6 octobre 1984, le syndicat d'adduction d'eau de TRILBARDOU et VIGNELY a décidé d'instituer une taxe de branchement au réseau d'eau de 1 000 F. Le détail concernant ce projet est expliqué plus loin.

A F F E R M A G E

Depuis le ler août 1983 (date de mise en route de la station et du réseau) nous avons assuré nous-mêmes l'entretien de la station. La garantie du matériel (pompes, moteurs, vannes, ...) expirait en juil-let 1984.

A moyen terme, la gestion et le fonctionnement du réseau nécessitent un déploiement important de matériel et un personnel qualifié. Les éventuelles pannes et remplacement du matériel, le débouchage des conduites, risquent d'entrainer des dépenses très onéreuses, une fois la garantie du matériel expirée.

Par conséquent, la solution de l'affermage avec une société spécialisée parraissait être l'aboutissement logique et prudent d'un tel projet.

La commission des travaux s'est donc réunie pour lancer l'appel d'offres. La Direction Départementale de l'Agriculture, représentée par Monsieur Gaël LE SCAON, Ingénieur subdivisionnaire, nous a apporté toute l'aide technique nécessaire pour l'élaboration de ce dossier.

Après l'ouverture des plis, et comparaison des offres, il en est résulté que la société la moins disante est la SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, représentée par Monsieur TIRET, responsable des affermages. Cette société sera appelée plus loin "fermier" qui est son appelation administrative.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juin 1984, pour décider des conditions de l'affermage.

Les points primordiaux de ce contrat sont les suivants :

- O- La commune aura droit de vue sur les demandes d'abonnement. Elle sera la seule administration habilitée à délivrer les autorisations de branchement. Dans le cas où un branchement aurait été effectué sans l'autorisation du Maire, le fermier devra en assumer la responsabilité.
- O- Le fermier assure la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de la station, ainsi que le renouvellement du matériel.
- O- Un compte "ressources et charges" sera ouvert dans les écritures du fermier. Les ressources de la commune, en ce qui concerne l'assainissement seront placées et rapporteront des intérêts.

Toutes ces explications vous sembleront fastidieuses, mais il est absolument nécessaire que chacun d'entre vous soit informé des dispositions d'un tel contrat, qui revêt une certaine importance dans la gestion communale. De plus, il est conclu pour 12 ans et rien ne doit être laissé au hasard.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Selon les textes de Loi (nous vous faisons grâce des détails administratifs et ennuyeux) une redevance doit être instaurée, lorsque le réseau d'assainissement est devenu opérationnel.

Cette redevance est calculée selon les critères suivants :

- dépenses d'électricité,
- dépenses d'entretien,
- annuités d'emprunt,
- etc ...

divisés par le volume d'eau total consommé. Cette dépense est évaluée à plus de 10 F/m³ d'eau.

Pour l'année 1984, le Conseil Général a décidé de prendre en charge une partie de cette dépense. Il a, en effet, fixé un écretement au-dessus de $6,50~\text{F/m}^3$ d'eau. Le particulier sera redevable de cette somme et non de la totalité.

Sur votre première facture d'eau, vous avez pu constater que la surtaxe de 6,50 F apparaisait. Cette facturation concernait la consommation d'eau du 1/1/84 au 30/6/84.

En raison de l'affermage, la prochaine facture sera composée ainsi :

- Taxe sur la consommation d'eau
- Surtaxe communale sur l'assainissement : $4,50 \text{ F/m}^3$
- prime fixe au fermier : 2,00 F/m³
- *NB : cette surtaxe est versée sur le compte "ressources et charges" dont il était question précedemment.

Il est à noter que les abonnés non raccordables pour des raisons techniques, ne sont pas passibles de cette charge. Dans le cas où l'un d'entre vous, faisant partie de ces cas particuliers, se voyait facturer pour cette redevance, veuillez en référer à la mairie.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La Loi du 7 janvier 1983 sur la décentralisation, dans ses articles relatifs à la répartition des compétences entre les divers services publics, a instituée certaines obligations en matière d'urbanisme.

Tous les P.O.S. non publiés avant le 10 octobre 1983, seront élaborés à l'initiative et sous la responsabilité du Maire.

Le P.O.S. de TRILBARDOU rentrant dans cette Loi, le Conseil Municipal a le choix entre deux solutions :

- a) l'interruption volontaire et définitive du Plan d'Occupation des Sols. Dans ce cas, le document de référence deviendrait le R.N.U. (règlement national d'urbanisme) qui impose des clauses draconiennes, par exemple : Aucune construction dans la périphérie urbanisée; le Maire n'aura aucun droit de décision.
- b) La poursuite de lélaboration du P.O.S. Dans ce cas, l'étude du Plan reprendrait là où elle était interrompue. Mais, cette fois, sous la responsabilité du Maire, avec ou sans l'aide des services techniques de l'Etat ou des cabinets privés.

Le Conseil Municipal a choisi la deuxième solution, et a désigné la commission suivante : MM PROFFIT, DUGRENIER, MARCHAND, PEREZ.

Il décide de solliciter l'aide technique de la Direction Départementale de l'Equipement.

Les frais délaboration seront assumés par la commune. Un compte est prévu à cet effet au budget supp démentaire. Un grande partie et, peut-être, la totalité des sommes seront remboursées à la commune. La Commission Départementale de Conciliation, dont Monsieur le Maire fait partie, doit décider de l'ordre d'urgence.

Si tout se déroule comme nous le souhaitons, l'enquête publique devrait être ouverte dans le courant de l'année 1985.

Affaire à suivre

Le front de la rage gagne entre 1 et 10 kilomêtres par an. Il est actuellement à TRILBARDOU, bloqué par la Marne.

La rage est une maladie grave et pratiquement incurable pour un humain atteint et non vacciné.

Pour lutter contre ce fléau, il faut :

- 1°) Eviter la divagation des chiens et des chats à fin qu'ils ne soient pas en contact avec un renard enragé, sans que son propriétaire en soit averti. Le Garde-champêtre, dans les limites de l'agglomération, et les gardes fédéraux, à l'éxtérieur, sont habilités à dresser un procès-verbal à tout propriétaire dont l'animal aura dérogé à cette rêgle.
- 2°) Détruire les renards atteints. Si vous constatez la présence d'un animal dont le comportement est suspect (il ne cherche pas à s'enfuire, il attaque les chiens, il mord un tronc d'arbre, etc ...) prévenez de suite MOnsieur le Maire ou le spécialiste : Monsieur LAURENT. En effet il a déja tué, sur le territoire de la commune, deux renards qui ont été, après analyse, déclarés enragés. Le troisieme a été tué dans nos murs par Monsieur TRABELSI.
- 3°) ne pas toucher l'animal. C'est le rôle du garde-chasse qui viendra le chercher pour analyse.
- 4°) Tatouer et vacciner nos animaux familiers (chiens et chats). C'est une opération indispensable. Si, par hasard, un renard enragé venait à être en contact et, à forsiori, à mordre un animal familier deux cas se présenteraient :
- a) l'animal est tatoué et vacciné, dans ce cas il **est surveil**lé par les services vétérinaires.
- b) l'animal n'est ni tatoué, ni vacciné, il est emmené et euthanasié pour analyse. Si cet animal est déclaré enragé, on traite préventivement toute personne qui aurait pu être à son contact. Pour exemple : Les chiens de Monsieur TRABELSI n'étaient ni tatoués, ni vaccinés. Ils ont été, hélas mordus. De ce fait, ils ont été emmenés au refuge, euthanasiés et analysés par les services vétérinaires.

Pour qu'une affaire si pénible ne se reproduise pas, faites tatouer et vacciner vos chiens et chats par votre vétérinaire. Certes, cela coûte environ 400 F. mais la dépense est sans aucune mesure avec le risque encouru.

Pour faire suite à diverses interventions de Monsieur SERAMY, Président du Conseil Général, le service vétérinaire procédera au tatouage et à la vaccination des animaux et ceci, gratuitement, pour les personnes dont le revenu est reconnu économiquement faible (se renseigner en mairie). La Société Canine, délivrera, elle, gratuitement la carte attestant de cette prévention.

LUTTE CONTRE LES NITRATES.

Dans les précédents bulletins, nous vous faisions part des problêmes créés par l'éxcès de nitrates dans l'eau potable. Pour mémoire, nous vous rappelons que la solution retenue est la suivante :

Nous allons relier le réseau d'eau potable de TRILBARDOU et VIGNELY à celui de CHARMENTRAY-PRECY qui n'est pas atteint par cette pollution. Ceci permettra, par un mélange des deux sources, de vous distribuer une eau conforme aux normes éxigées par le Ministère de la Santé.

Pour réaliser ce projet, nous passerons les tuyaux d'eau sous l'accotement de la route de charmentray et nous pourrons offrir la possibilité aux riverains de se raccorder au réseau d'eau public.

Les travaux seront effectués par l'entreprise LAVAUX qui a été choisie parmis ll entreprises, lors de l'appel d'offres du 3/10/84. Elle propose un bordereau de prix moins élevé et sa réputatio n n'est plus à faire.

Les riverains ont été contactés personnellement et informés des démarches à entreprendre. En l'occurence :

- 1°) Paiement de la taxe de raccordement de 1 000 F en deux acomptes, l'un acquitté avant le 30/11/1984, l'autre à la fin des travaux.
- 2°) Prise de contact avec l'entreprise pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'eau public, au prix préférentiel consenti au syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau.

En raison de la refection du Pont de Charmentray, la route de Charmentray est interdite à la circulation. Ceci facilitera le travail des employés de Monsieur LAVAUX, qui ne seront pas génés par le passage incessant des voitures. TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX.

O- RAVALEMENT DE LA MAIRIE ET DU LOGEMENT DE FONCTION.

Les recettes du budget supplémentaire 1984 permettent d'effectuer quelques travaux de première urgence, par auto-financement intégral.

Le ravalement de la mairie et du logement de fonction de la Directrice de l'école est devenu indispensable.

Le Cónseil Municipal a retenu le devis de Monsieur DALISSIER, s'élevant à : 68 314 F.

O- INSTALLATION DU CHAUFFAGE DANS UN LOGEMENT DE FONCTION.

Aucun chauffage n'a jamais été installé dans le logement de fonction du 2 rue des Pêcheurs. De ce fait, l'humidité s'est installée en causant les dégats que beaucoup d'entre vous connaissent. Monsieur DAVID, dès son arrivée, a branché quelques radiateurs électriques dans les pièces principales ; mais ceci n'est pas suffisant pour assainir les murs.

Le conseil Municipal a donc décidé, après comparaison des devis, de faire installer un chauffage central au gaz par Monsieur BLANDIN, plombier-chauffagiste à ESBLY.

La location de la cuve (solution retenue) incombe à la commune. Son remplissage est à la charge de Monsieur DAVID.

O- PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 1985.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au programme de voirie communale 1985, la réfection de la rue des Lavandières et sollicite une subvention du Conseil Général.

O- REFECTION DE VOIRIE.

Nous annoncions dans le précédent bulletin que le programme de voirie communale 1984 concernait la refection de la rue du château (en partie) et de la rue du Rayon. Les travaux ont été éxécutés par l'entreprise BUCELLONNI.

O- COUR DE L'ECOLE.

En raison de la demande d'un grand nombre de parents d'élèves, nous avons décidé de faire étaler une couche de béton bitumeux dans la cour de l'école. Ainsi, plus de pantalons, de robes, de chaussettes ou de chaussures tachés par le goudron fondu au soleil!

Les travaux ont coutés la somme de : 38 314,00 F.

O- PEINTURES EXTERIEURES.

Les peintures éxterieures de l'école ont été réalisées pendant l'été par notre "bricoleur de génie" Monsieur DAVID.

Les peintures éxterieures de mairie et du logement de fonction seront programmées l'année prochaine, dès que le ravalement sera fait et que les volets seront changés ou réparés.

O- RAVALEMENT D'UN PIGNON DU LOGEMENT DE FONCTION 2 RUE DES PECHEURS.

Ces travaux ont été programmés en 1983 et éxecutés en 1984, par Monsieur DALISSIER.

O- MUR DU CIMETIERE.

Comme les travaux précedemment cités, la refection du mur du cimetière a été prévue en 1983 et réalisée en 1984, toujours par Monsieur DALISSIER.



ECOLE.

O- CLASSES DE NEIGE.

Lors d'une réunion, les membres du regroupement pédagogique ont émis l'idée d'organiser des classes de découvertes, plus communément appelées classes de neige.

La F.O.C.E.L. propose plusieurs modes d'organisations, dont un séjour de 9 jours dans les Alpes. Le Montant du séjour, par enfant, s'élève à : 1 715,00 F.

Dans ce contrat, tous les frais sont inclus, soit : scolarité (le matin), leçons de ski, location du matériel (skis, chaussures, remontées mécaniques, attractions diverses, entretien du petit linge) etc ...

L'encadrement est assuré par trois accompagnateurs dont une institutrice. Les charges de l'encadrement sont assumées intégralement par la commune.

Chaque Conseil Municipal a décidé de participer à raison de 50 % des frais de séjour pour chaque enfant.

Il est à noter que le conseil Général ne subventionne pas les classes de courtes durées.

Il n'est pas question qu'un enfant soit privé de ce séjour pour des difficultés financières. L'Amicale des Parents d'élèves propose donc d'aider les familles qui rencontreraient ce genre de difficultés. Il suffit de contacter un membre de l'Amicale des Elèves. Une comp-lête discrétion est assurée.

Nous souhaitons à nos petits de se "remplir les yeux" de cette magnifique région, de profiter au mieux de leurs vacances et de revenir en pleine forme et heureux !

O- CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ESBLY.

Le Conseil Municipal d'ESBLY souhaiterait qu'une convention soit conclue avec les communes avoisinantes, pour que celles-ci assument les frais de scolarisation des enfants du primaire inscrits à ESBLY.

Le Conseil Municipal de TRILBARDOU refuse de signer cette convention car le Regroupement Pédagogique peut accueillir les enfants d'âge scolaire. De plus, ceci risque, à moyen terme, d'entrainer la fermeture d'une classe et ce n'est pas souhaitable.

Le Conseil décide donc que les enfants inscrits dans les écoles primaires d'ESBLY seront sous la responsabilité de cette commune et les frais de scolarité n'incomberont, en aucun cas, à notre municipalité.

ACHATS DIVERS.

O- CALCULATRICE.

Une calculatrice "dernier cri" a été achetée suite à une panne définitive de la précédente, après quelques années de bons et loyaux services!

O- MOBYLETTE.

Avez-vous vu notre garde-champêtre sillonner les rues de la commune, pilotant une superbe mobylette bleue flambant neuf? Le conseil Municipal a décidé cet achat car il n'est pas logique que Monsieur DAVID utilise son véhicule personnel et prenne en charge les frais d'essence pour effectuer les démarches de la commune.

Cette mobylette est reservée aux déplacements effectués pour le service.

SECURITE.

DEs Lois très anciennes ont nommé, à la fois, le commissariat de Police et la Gendarmerie de MEAUX, responsables de notre sécurité.

Suite aux nouvelles Lois sur la décentralisation, un choix doit être fait entre ces deux services.

Le Conseil Municipal a choisi de confier la sécurité de la commune à la Gendarmerie de MEAUX qui a toujours fait preuve de compétence et de bonne volonté dans les cas difficiles.

EXPOSITION D'HISTOIRE REGIONALE.

Nous ne féliciterons jamais assez Monsieur JUMEAU pour cette exposition réussie et passionnante.

Il a exécuté un véritable travail de titan, pendant des mois, pour réunir tous les documents qu'il a éxposés. Sans parler du travail d'écrivain qui, pour un coup d'essai est un coup de maître.

Merci aussi à Jean-claude CHARTIER qui a prêter sa collection d'anciennes cartes postales, toutes plus typiques les unes que les autres.

VISITE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE.

Monseigneur L'Evêque nous a fait l'honneur d'organiser les confirmations dans notre paroisse. Cet évenement ne s'était pas produit depuis 12 ans.

Nous remercions tous ceux qui sont venus boire le "verre de l'amitié" après la cérémonie.

PONT DE CHARMENTRAY.

Vous avez pu constater que les travaux de remise en état du Pont de Charmentray sont commencés. Leur durée devrait être de six mois.

PHOTOCOPIEUR.

Nous vous rappelons que le photocopieur est à la disposition du public. Moyennant l franc, nous pouvons tirer une photocopie plus vraie que l'original!

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

L'Assemblée Générale de l'Amicale s'est réunie le 17 janvier 1984 à 18 heures 15, afin de procéder au renouvellement du Bureau, après les démissions de :

- Madame PILARDEAU Ghislaine, Présidente.
- Madame SIMON Geneviève, Secrétaire.
- Madame LANDFRIED Annie, Trésorière.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, a désigné le Bureau comme suit :

PRESIDENTE:

VICE-PRESIDENTE :

SECRETAIRE :

TRESORIER:

MEMBRES DU BUREAU

Madame BARBOT Micheline

Madame HOLIC Thérèse

Madame THIBAUDAT Christiane

Monsieur KLUSKA Maurice

Madame DE VIDAL Marie-Yvonne

Madame GIGUET Elisabeth

Madame PILARDEAU Ghislaine

Madame ROLAND Jocelyne Madame SIMON Geneviève

L'assemblée générale a donné tous les pouvoirs nécessaires à Madame BARBOT Micheline, Présidente et à Monsieur KLUSKA Maurice, Trésorier, pour représenter l'Amicale et agir en son nom.

La présidente,

BIBLIOTHEQUE.

Tous les vendredis de 17 heures à 18 heures, vous pouvez emprunter à l'école, des romans, des documentaires et des revues. Le prêt est gratuit et est ouvert à tous les habitants de la commune.

Les livres sont récents et renouvelés régulièrement grâce aux du Bibliobus de Seine et Marne.

CLUB DE L'AMITIE DE TRILBARDOU ET VIGNELY.

Les adhérents sont heureux de se retrouver et vivre quelques heures de détente dans la bonne humeur les ler et 3eme jeudi de chaque mois, s'adonnant à leur passe temps favori, cartes ou simplement conversation animée. La réunion se termine quelques fois par un gouter offert par ceux ou celles qui changent d'année. Merci à tous pour votre gentillesse.

Le 20 semptembre, un concours de belote, organisé par MM GUEROULT, LEDUC et RECIO a réuni pour l'après-midi, les amateurs de cartes. Tous applaudirent les vain queurs : MM BRUET ET SARREAU et leurs suivants, chacun recevant un lot offert généreusement par certains adhérents.

Le Club a organisé leur première kermesse expo-vente, les samedi 24 novembre et dimanche 25 novembre dernier, dans la salle communale. Vous avez pu admirer et aussi acheter les jolis travaux éxecutés par les membres du club. Des jeux attendaient les enfants et les adultes et ont remportés un vif succès. Vous avez pu également vous rafraichir et déguster gaufres et patisseries maison. Les enveloppes surprises, toutes gangnantes, ont permis a certains de gagner de très beaux lots.

Un grand MERCI à tous pour la réussite de ces journées !!

Nous serons heureux d'accueillir les nouveaux retraités qui seront les bienvenus au sein de notre groupe.

JOYEUX NOEL A TOUS !!!!!

La présidente,

E.S.I. CYCLISTE.

1984 est terminé, OUF pour nos coureurs !

Cette année a été très dure à cause du manque de participants, mais grâce à notre petite équipe pleine de courage, nous avons, quand même, de bons résultats : 2 fois ler en juniors

11 fois 3e en seniors

3 fois 2e en vétérans

et des places d'honneur pour nos benjamins et nos poussins.

alors, vous les jeunes de TRILBARDOU, TOUS AU VELO !!!!!

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil ainsi qu'aux commerçants, sans oublier notre garde-champêtre pour tous ses services.

ET RENDEZ-VOUS LE 7 JUILLET 1985. MERCI A TOUS.

COMITE DES FETES

en tant que Président de votre Comité des Fêtes, je vous présente notre bureau actuel :

- PRESIDENT D'HONNEUR
- PRESIDENT D'HONNEUR ACTIF
- PRESIDENT
- PRESIDENT ADJOINT
- SECRETAIRE TRESORIERE
- SECRETAIRE ADJOINTE
- MEMBRES DU BUREAU

Monsieur claude TINEL

Monsieur Michel PROFFIT

Monsieur albert LANDFRIED

Monsieur J.C. MARCHAND

Madame Annie LANDFRIED

Madame Thérèse HOLIC

Madame Jacqueline MARCHAND

Madame Martine PERROT

Monsieur Rodolphe HOLIC

Nous ne reviendrons pas sur le fait que vous avez pu observer ou patriciper à ces soirées : Paëlla, Couscous, Choucroute, qui ont pour but de réunir les personnes désirant avoir des distractions qui se manifestent différemment selon les caractères ou les aspirations, par une ambiance permettant un dialogue et un défoulement sur les autres jours. Je peux vous confier, qu'après la soirée couscous, qui a connu un succès aussi grand que les précédentes, une nouvelle soirée est en préparation pour le mois de juin.

La fête de l'arbre de NOël aura lieu le mercredi 19 décembre où, dans la matinée, les anciens recevront le colis traditionnel et l'après-midi, ils pourront se joindre aux enfants pour assister à des tours de prestidigitation dans la salle communale.

Au début de l'année prochaine, une sortie est prévue pour les anciens; A la Pentecôte, la fête communale les 25, 26 et 27 mai.

Je sais que ce bulletin a été créé dans un but d'information, mais je pense qu'un Comité des Fêtes ne doit pas se contenter d'annoncer les fêtes mais analyser pourquoi ce besoin de communiquer dans un autre cadre que celui de tous les jours, se fait de plus en plus sentir, chez nos Anciens et aussi chez les plus jeunes qui aimeraient autant s'amuser chez nous qu'ailleurs lorsque le cas se présente.

Le Comité des Fêtes sera attentif à toutes vos suggestions dans la limite du possible et du raisonnalbe et toujours bienvenues à ses réunions (toujours affichées). A.S.T. PING-PONG.

Sous le sigle : ASSOCIATION SPORTIVE TRIBOULOISE, s'est créé un club de Ping-Pong.

Nous avons inauguré cette association par un tournoi reunissant dames, hommes et enfants de TRILBARDOU.

Les résultats sont les suivants :

<u>Catégorie FEMME</u>: Melle Corinne COTES s'est vu remettre le chalenge

devant Melle Ghislaine LAPLANCHE, gagnante de la

coupe offerte par Monsieur GIRAUDON.

Catégorie ENFANT : Le chalenge a été remporté par Mr gilles LANDFRIED

précédant Mr Frédéric GIRAUDON.

Catégorie HOMME : Mr ARNAIZ Alain a remporté le chalenge devant

Mr TINEL Pascal, qui, lui, remporte la coupe

offerte par Madame france BOSSON.

Tous les autres participants, dans toutes les disciplines, se sont vu remettre une recompense pour leurs efforts.

Nous remercions MM MARCHAND, COTES, PEREZ, LANDFRIED pour leur présence, ainsi que leurs familles, Monsieur PROFFIT s'étant excusé pour son absence.

Merci à Mademoiselle Corinne LONGY pour la bonne tenue de notre buvette.

Nous remercions enfin toutes les personnes bénévoles qui nous ont aidé et ont permis ainsi, le bon déroulement de cette journée.

Toutes personnes souhaitant adhérer au club, peuvent s'inscrire en s'adressant au membres du bureau :

- Monsieur Robert LAURENT, Président,
- Monsieur LADET Alfred
- Monsieur TINEL Pascal
- Monsieur GIRAUDON Fabien
- Monsieur BOUCHER Jean-Marie
- Mademoiselle Ghislaine LAPLANCHE.

Les adhésions, pour l'année s'élèvent à : - dames : 100 F

- hommes : 150 F

- enfants: 50 F

Le Président,

ANNONCES DIVERSES

Nous avons le plaisir de faire paraître dans notre bulletin, une nouvelle rubrique. Pourquoi annonces diverses ? Parce-que plusieurs organismes nous ont contactés pour faire paraître des articles revetant une importance extra-locale. Nous avons pensé que cela pouvait être une information interessante.

SERVICE D'AIDE MEDICALE URGENTE.

La rapidité d'intervention des secours est une des conditions essentielles de leur efficacité. Or, si les habitants de ce département ont pris l'habitude de composer systématiquement le 17 pour obtenir Police Secours ou le 18 pour contacter les sapeurs-pompiers, en revanche plusieurs exemples récents semblent indiquer qu'ils ne savent comment joindre le service d'aide médicale urgente et ses antennes au plan local, le SMUR.

Je vous suggère donc de noter ce numéro de téléphone très important 437 10 11 qui est le numéro de téléphone du SAMU 77.

Ce numéro est également disponible en composant le 15, ou en s'adressant aux médecins traitants.

Signé, le Préfet, Commissaire de la République. Albert LACOLLEY.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VEUVES CIVILES DE SEINE ET MARNE.

Savez-vous qu'il existe une ASSOCIATION des VEUVES DE LA VIE CIVILE? Quel est son rôle ? Au service de toutes, sans exception, et en particulier au service des veuves les plus récentes et des plus jeunes. Elle accueille,

Elle conseille dans les démarches à entreprendre,

Elle oeuvre pour faire avancer la législation, grâce au travail, dans les commission nationales au Parlement et au Sénat,

Elle lutte contre la solitude des plus isolées, grâce à l'amitié de toutes : il faut avoir été confronté à l'épreuve pour la comprendre. Si vous avez eu, ou si vous connaissez dans votre entourage, un deuil récent, demandez les "feuillets démarches" qui devraient être distribués à chaque déclaration de décès.

Nous les tenons à la disposition de chaque mairie, en écrivant au Secrétariat : 24 rue du Colonel Picot à MELUN.

Tel: Mme PETER : 452 07 34

Mme LARUE : 063 51 03

Mme BURON : 437 17 58

E-D-F G-D-F.

La facture EDF GDF fait peau neuve.

Pour tenir compte des voeux exprimés par de nombreux clients et après concertation avec les représentants du Secrétariat d'etat à la Consommation et des Organisations de Consommateurs, E.D.F. et G.D.F. proposent à leurs abonnés de Seine et Marne, à partir de Novembre 1984, après les expériences lancées au MANS et à VALENCE, trois innovations importantes : 1°) Une facture plus claire.

Elle permettra de lire rapidement ;

- le montant à payer et la date limite de règlement ou de prélevement automatique, le volume des consommations d'énergie, les détails de la facture hors taxes, le calcul des différentes taxes, ainsi que la récapitulation de ces élements.
- En cas de variation des tarifs, l'explication du mode de calcul de la tarification.
- 2°) La mise en place de la prime fixe "electricité"; elle remplace l'avance sur consommation.
- 3°) L'option possible de la mensualisation des paiements ; cette offre permet aux clients qui le désirent d'échelonner les règlements des factures E.D.F. G.D.F. sur 12 mensualités.

Tous renseignements complémentaires vous seront communiqués gracieusement 4 avenue Foch - BP 210 77103 MEAUX CEDEX

N) de téléphone pour : - District de MEAUX 434 90 77 - District de POMPONNE 007 06 07

- District de la FFRTF /S

- District de la FERTE /S JOUARRE 022 01 14



NAISSANCES :

- AMARI Damien le : 16|08|1984
- BOSSON Thierry le : 01|01|1984
- BRETHIOT Cyrielle le : 14|03|1984
- CHARTIER Marjorie le : 04|06|1984
- CHATRON Adrien le : 09|05|1984

Voila une année prolifique qui rajeunit notre commune. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGE:

- entre GAUTEY Philippe et CLEDAT Evelyne le : 27/10/1984 Nos voeux très sincères de bonheur à ce jeune couple.

décès :

- FRANK Louisé le : 21/06/1984

- GAULIER DE COUVRON épouse

WADBLED Lucie 1e : 06|03|1984
- TROJANOWIEZ André 1e : 27|02|1984

Nos sincères condoléances aux familles.